

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-TROISIÈME (23<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER DE 20 H 04 À LA SALLE DES CONSEILLERS SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

**PRÉSENTS**

M. Martin Soucy, maire  
M. Claude Vézina, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Vallier April, conseiller du district 4  
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

**AUSSI PRÉSENTS**

Mme Carole Raïche, greffière suppléante  
Mme Myriam Albert, directrice du développement industriel et commercial

Aucun (0) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

**26.03.135**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

**26.03.136**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Développement économique industriel – Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique Volet 2 – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions : autorisation de signature.
5. Affaires nouvelles.

6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

26.03.137

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026, tel que rédigé.

#### **ADMINISTRATION**

26.03.138

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INDUSTRIEL – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VOLET 2 – PROJETS STRUCTURANTS D'ORGANISMES EN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATÉGIQUES ET DES RÉGIONS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire faire le développement de son parc industriel Pierre-de-Bané;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique du ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'énergie (MEIE) – Volet 2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention couvrirait une partie des honoraires professionnels incluant la planification stratégique, l'étude de marché géomarketing pour le redéveloppement économique, planification d'un programme de crédits de taxes, le positionnement stratégique, d'influence institutionnelle et de développement des affaires, des frais de représentation, congrès, mission économique, forum de discussion, frais de promotion de l'image de marque, positionnement sur le web, embauche d'une ressource pour la réalisation du projet de développement du parc industriel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement du parc industriel Pierre-de-Bané est admissible audit programme du MEIE;

**CONSIDÉRANT QUE** le MEIE a accepté la demande de subvention pour une somme maximale de 168 620 \$ sous la forme d'une contribution non remboursable correspondant à **60 %** des dépenses admissibles du Projet;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Mélissa Brochu

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Carole Raîche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'appui aux projets de développement économique volet 2 – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions pour le projet de développement du parc industriel Pierre-de-Bané à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'énergie.

**26.03.139                    AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucunes affaires nouvelles*

**26.03.140                    PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**26.03.141                    CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h06;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

**SIGNATURES**

---

Martin Soucy  
Maire

---

Carole Raîche  
Greffière suppléante